

## **DELIBERATION N° 41**

<p style="text-align: center;"><b>Modification des conditions de cession du logement de l'école Pierre Curie sis rue Jean Puech à Neuville-Lès-Dieppe au profit du locataire, futur acquéreur</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 38*

#### **LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal a délibéré le 21 octobre 2010 sur d'une part, la désaffectation et le déclassement du domaine public du logement de fonction de l'école Pierre Curie, sis rue Jean Puech, cadastré section 466 AD n° 173 et d'autre part, la cession de ce bien au profit de l'actuel locataire, Monsieur Jean-Marc Boucher.

Il était ainsi prévu de céder la maison d'habitation d'une surface habitable de 70 m<sup>2</sup> ainsi qu'un terrain d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>, avant intervention du géomètre expert pour bornage et arpentage de la parcelle. Cette cession se régularisait au prix de l'évaluation des Domaines en date du 17 février 2010, soit 75 000 €.

Le terrain portant sur une surface de 782 m<sup>2</sup>, une nouvelle évaluation a été demandée au service France Domaine qui a estimé l'ensemble du bien à 80 000 € le 3 mars 2011.

Il a ainsi été proposé à M. et Mme Boucher d'acquérir le logement, pour une superficie totale de 782 m<sup>2</sup> de terrain, au prix de 80 000 €, étant précisé que l'acte de cession devra établir une servitude de passage sur la parcelle afin de pouvoir entretenir les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement situés sur le terrain. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les conditions de cession ont été acceptées par M. Boucher par courrier en date du 25 mai 2011.

Vu :

- l'article L 3211.14 du CGPPP précisant que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers des Collectivités Territoriales s'effectuent dans les conditions fixées par le CGCT,

- l'article L 2241.1 du CGCT qui indique que toute cession d'immeuble ou de droits réels immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et des caractéristiques essentielles,

- la délibération n° 18 du Conseil Municipal du 21 octobre 2010,

Considérant :

- la présentation intervenue lors de la commission consultative de Neuville les Dieppe en date du 14 septembre 2011

- l'avis de la commission n° 6 en date du 20 septembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouvelles conditions de cession du logement de fonction de l'école Pierre Curie au profit des locataires actuels, M. et Mme Jean-Marc Boucher, au prix de 80 000 € estimé par les Domaines, d'une superficie totale de terrain de 782 m<sup>2</sup>, sous condition d'établissement d'une servitude de passage pour l'entretien des réseaux,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le notaire de la Ville de Dieppe

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--